



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 25 janvier 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant la modification du projet d'habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45a, 45b et 45c – DD102062/2-6 (Rapporteur : A. ORSINI)
 - 4.2 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant l'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins – réseau collectif privé (Rapporteur : A. ORSINI)
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction d'un habitat groupé et parking souterrain, au 45, 45a, 45b, 45 c, chemin des Coudriers – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062/2-6
 - 5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 95'000.- pour l'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins – réseau collectif privé
 - 5.3 Annulation de la délibération n° 5.2 du 9 novembre 2009 concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 98'000.- pour l'étude d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – commune du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux :
 - 10.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2010
 - 10.2 Autres propositions
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) (dès 20h45) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusé : M. Calin SCHIAU (LIB)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00. L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire des nombreuses victimes du séisme en Haïti.

Le Président cite Oscar Wilde : «les bonnes résolutions sont des chèques tirés sur une banque où l'on n'a pas de compte courant ».

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 DECEMBRE 2009

Page 442 – Communications du bureau du Conseil municipal : M. STEINER aimerait savoir à quel règlement du Conseil municipal en vigueur le Président se réfère.

Le Président répondra à la prochaine séance.

Après deux petites modifications demandées par Mme MAMIN-TISSOT, **ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Mme JEANDET donne lecture de la lettre de démission du 10 janvier 2010 de Mme Ruth LAWSON-WENGER avec effet au 30 mars 2010 au plus tard (*annexe 1*).

Le Président informe que la traditionnelle course « à travers le coteau » aura lieu le 27 mars prochain à 17h00 à Bernex. Les personnes désirant s'y inscrire peuvent le faire auprès de Mme CATILLAZ.

Le Président annonce que la sortie du Président est prévue le samedi 1^{er} mai 2010 et se déroulera dans son canton d'origine (Fribourg).

Représentations du bureau

Décembre 2009 :	Soirée du Judo-Self-Défense
11 décembre 2009 :	Fête de l'Escalade
12 décembre 2009 :	Soirée des Sauveteurs auxiliaires
17 décembre 2009 :	Noël des Aînés à Palexpo
19 décembre 2009 :	Noël à la Résidence de Saconnay
15 janvier 2010 :	Vœux à la population (<i>Le Président relève qu'il a été surpris du peu de participation des Conseillers municipaux lors de ces traditionnels vœux</i>)
18 janvier 2010 :	Inauguration du SIHH à Palexpo
20 janvier 2010 :	Soirée des Présidents de sociétés
22 janvier 2010 :	Repas qui suivait l'assemblée générale de la Cp des sapeurs-pompiers

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE

Urbanisme : à la fin de l'année 2009, la commune a reçu l'autorisation de construire pour l'éco-point situé à l'Ancienne-Route, angle chemin Bétems.

Routes : concernant la réfection et le réaménagement du chemin des Coudriers, pour lequel le Conseil municipal a voté un crédit en fin d'année 2009, M. Rémy PAGANI, Maire de la Ville de Genève, a envoyé un courrier confirmant qu'une demande de crédit d'investissement va être déposée en février 2010 auprès du Conseil municipal et que sous réserve de son acceptation, les travaux pourraient débuter en septembre 2010. Ce courrier est accompagné d'un planning qui précise les différentes étapes de cet important projet.

L'APA concernant les études de circulation pour le village a bien été déposée avant Noël, soit le 23 décembre 2009. Dès qu'un numéro lui sera attribué, l'enquête publique sera publiée. Un prochain rendez-vous au mois de février avec le bureau CITEC confirme que la DGM lui a bien confié un mandat pour évaluer les différentes mesures de circulation qui pourraient être prises sur la route de Ferney. Le Conseil administratif rencontrera les différents quartiers concernés par ces mesures dans une séance prévue le 11 février prochain.

Concernant la rue Alberto-Giacometti, le Conseil administratif a reçu les différents comptages effectués sur le bas de ce chemin et sur le chemin Jaques-Attenville. Ceux-ci sont malheureusement extrêmement élevés puisqu'aujourd'hui, ce sont environ 2500 véhicules par jour qui empruntent le bas du chemin A.-Giacometti direction chemin de l'Erse. Il faut comparer ces chiffres avec ceux du dimanche qui montrent ainsi la valeur du trafic de transit. Par la même occasion, ces comptages ont relevé une multitude d'excès de vitesse. Une séance de rencontre avec le quartier sera fixée prochainement, probablement le 21 avril, pour évoquer ces problèmes et la fermeture de la rue.

Environnement : les bons chiffres annoncés l'année dernière concernant la levée des déchets de cuisine se sont confirmés au mois de décembre 2009, puisque ce sont entre 4,9 et 5,1 tonnes de déchets qui ont été ramassées à chaque levée. La commune a obtenu une subvention de CHF 24'358.- de la part du Fonds cantonal de gestion des déchets, ce qui correspond à 40 % des actions concernant l'information et la sensibilisation.

Communications de Mme BÖHLER

Ancienne Migros : les locaux sont loués par la Migros pendant encore un peu plus d'une année, mais l'entreprise cherche à les placer. La permanence médicale n'a pas soumis de dossier à temps. Pour le moment, un dossier pour un magasin d'alimentation asiatique a été envoyé à la régie.

Distribution du GSI : actuellement, il faut envoyer sept jours ouvrables à l'avance à la Poste un document pour distribution. La commune a donc décidé de faire distribuer le GSI par la société Epsilon mais, malgré ses promesses, le GSI est distribué avec la publicité, ce que la commune veut absolument éviter. Elle cherche donc des solutions.

Séisme en Haïti : l'un des collaborateurs de la commune, l'îlotier vert, est originaire d'Haïti, de même que l'un des joueurs du MGS basket. Par bonheur, ces deux personnes ont retrouvé leur famille, bien que la maman du joueur du MGS soit grièvement blessée. Le comité de MGS a donné de sa propre poche pour transférer cette maman aux Etats-Unis.

La commune a envoyé, 48 heures après le séisme, un don de CHF 20'000.- à la Croix Rouge. Une collecte a ensuite été organisée en faveur du Comité international de la Croix Rouge lors de différentes soirées communales, sportives ou privées et la commune s'est engagée à doubler le montant récolté. Les Conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent ce soir contribuer à cette collecte.

Communications de M. PLEE

Ancienne Mairie : la commune n'a toujours pas reçu le jugement du tribunal concernant le recours d'un citoyen. Les conditions climatiques difficiles ont gêné l'avancement des travaux relatifs à la toiture. En revanche, les interventions dans les sous-sols se poursuivent de manière normale.

Ecole de la Place : la commune n'a également aucune nouvelle du Tribunal administratif au sujet de l'appel d'un bureau d'architectes qui n'admettait pas d'avoir été écarté du concours d'architecture.

Crèche du Pommier : une information aux parents et au personnel de la crèche a été donnée concernant les travaux envisagés pour remédier aux défauts constatés.

Les deux parties, commune et Pool Pom, ont pu se mettre d'accord pour nommer un expert agréé, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'effectuer les travaux envisagés l'été prochain.

Police municipale : la nouvelle loi sur les APM est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Cette loi sera présentée en détail à la Commission sécurité. Elle concerne les nouvelles prérogatives des agents, une nouvelle dénomination des grades ainsi qu'une standardisation de l'aspect des véhicules.

C'est ainsi que le Maréchal des Logis, qui occupe la fonction de chef de poste, sera nommé Sergent major. Quant au Sous-brigadier, il s'appellera dorénavant Sergent.

Les véhicules des APM sont maintenant dotés d'une bande rouge avec les lettres « Police municipale » en blanc et l'écusson de la commune concernée.

Des amendes pour le non respect de l'utilisation des éco-points sont régulièrement infligées. Certaines ont été contestées en 2009 mais ont été confirmées par l'administration communale.

Il y a des problèmes avec quelques groupes de jeunes qui profitent de squatter les vestiaires du Centre sportif et les laissent dans un état de saleté inadmissible, malgré de nombreux avertissements et des interventions de la police privée. Des amendes ont donc été infligées et ces jeunes ont eu la possibilité de contester par écrit ces amendes, ce qu'un certain nombre d'entre eux ont fait. Il y aura très certainement un contact entre les APM, la police et ces jeunes.

Concernant le rapport relatif aux faits divers qui était auparavant distribué trimestriellement au Conseil municipal, la police refuse de communiquer ce type de renseignements si ceux-ci sont imprimés ou publiés sur Internet. Dorénavant, des renseignements d'ordre général seront donnés oralement en séance plénière.

Entre novembre 2009 et le début du mois de janvier 2010, une très forte recrudescence des cambriolages est à déplorer, notamment dans le quartier Attenville/Giacometti/Erse.

Quant au braquage d'une banque au Grand-Saconnex, le Conseil administratif n'a aucun renseignement. Les APM ne sont malheureusement pas toujours avertis par la police lorsqu'il se produit quelque chose de grave sur la commune.

Au mois de février prochain, les APM suivront deux jours de formation continue, concernant le maniement du bâton tactique. Les campagnes de prévention aux abords des écoles, les contrôles des zones bleues notamment au Pommier, la surveillance accrue des parkings souterrains sont toujours d'actualité pour ces prochaines semaines.

Pétition d'habitants du chemin François-Lehmann concernant les nuisances de l'école Timothée et de ses sous-locataires : les APM patrouillent régulièrement dans le secteur. Des contacts ont été pris avec la directrice de l'école, les concierges et le voisinage. Le Conseil administratif a reçu toute une série d'excuses de la part d'enfants pour le bruit qu'ils avaient occasionné. Une réunion avec les pétitionnaires est prévue dans quelques temps pour voir si la situation s'est améliorée ou non.

Racovita : les travaux des canalisations des eaux usées de Racovita arrivent en fin de réalisation. La Société Générale de Surveillance a été mandatée pour analyser la bienfacture de ces travaux et d'après les premiers rapports, tout est en ordre. M. ECKERT, délégué du Conseil municipal, fera un rapport détaillé à ce sujet.

Jumelage : une classe se rendra à Carantec au mois de juin et deux autres au mois de septembre. Au mois de mars, une classe de Carantec viendra skier à Bourg-St-Maurice et passera le week-end au Grand-Saconnex et une classe verte sera organisée à Château-d'Oex au mois de juin.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant la modification du projet d'habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45a, 45b et 45c – DD102062/2-6

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant l'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins – réseau collectif privé

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION

5.1 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction d'un habitat groupé et parking souterrain, au 45, 45a, 45b, 45 c, chemin des Coudriers – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062/2-6

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE informe que les différents plans du projet sont affichés dans la salle.

M. STEINER relève que la Commission a demandé à ce que le niveau du sol soit ramené au niveau du rez-de-chaussée comme dans le premier projet, afin de diminuer l'impact visuel du bâtiment. Elle a également recommandé que l'aspect esthétique des façades soit retravaillé dans le sens du premier projet. Ce dernier avait fait l'objet d'une pétition de la part du voisinage et M. STEINER craint que le présent projet subisse le même sort. La différence entre les deux projets sont deux appartements de plus mais du point de vue extérieur, rien n'est changé, sauf quelques places de parking supplémentaires.

M. BALMER rappelle que si la Commission s'est arrêtée de façon consensuelle sur ce projet, c'est parce qu'il lui semblait que c'était la meilleure utilisation rationnelle de cette parcelle, qui permet d'en garder une grande partie en espace vert, alors que si ce projet était refusé, les propriétaires pourraient, sans passer par une dérogation, construire moins dense mais avec un projet moins intéressant et plus gaspilleur de terrain.

Mme BURKHARD indique que la question de principe qu'elle a soulevée lors de la Commission est de savoir si dorénavant, à chaque fois qu'une maison est rasée ou qu'un propriétaire quitte une parcelle, on va y mettre de petits immeubles. Il s'agit-là quand même d'un petit immeuble qui, à son avis, n'entre pas très bien dans le cadre général de la zone villas. Elle trouve un peu choquant de construire des immeubles dans une telle zone.

Mme GIROD remarque que dans le rapport de la Commission, il n'est fait aucune mention de la pétition des habitants du Grand-Saconnex.

C'est la troisième fois que le promoteur présente ce projet à la Commission de l'urbanisme.

En 2007, il y avait quand même quelques partis politiques qui ont refusé tout déclassement dans les zones villas et qui limitaient à 30 % le taux d'occupation du sol.

Mme GIROD demande si le Conseil administratif ou la Commission a répondu aux pétitionnaires. Quelle est la position de certains partis politiques vis-à-vis d'une dérogation en zone villas protégée ?

M. STEINER rappelle qu'il y a plusieurs exemples de petits immeubles construits en zone villas. L'Etat encourage ce genre de choses. Dans une telle zone, la commune a décidé de ne pas dépasser le 0,3 sauf dans le cadre de projets Minergie où une dérogation à 0,33 peut être accordée. L'Etat quant à lui autorise et encourage même jusqu'à 0,4.

Concernant la pétition, elle concernait le premier projet et les promoteurs l'avaient retiré, donc elle n'avait plus cours.

M. ORSINI pense pouvoir dire que pour la fraction libérale, la création de logements n'est pas à freiner et le fait que deux nouveaux appartements de trois pièces pour des jeunes de la commune puissent voir le jour dans un projet n'est pas une chose qui lui fait peur.

Mme GIROD rétorque que durant ces sept dernières années, la commune a bien contribué à créer des logements pour la population en général. Il ne faut pas penser qu'elle est contre la construction d'habitations mais il y a une certaine limite qu'il ne faut pas dépasser en détruisant des zones villas protégées. A un certain moment, les promoteurs profitent du Grand-Saconnex et savent que la commune a déjà accordé le 0,33. Personnellement, elle pense que cela suffit et qu'il faut arrêter de détruire des zones protégées. Il faut vraiment que le Conseil municipal décide s'il veut continuer de démolir une petite villa pour construire 15 appartements au lieu de 3 ou 4 petites villas.

M. ECKERT relève que ce sujet a souvent été débattu au sein de ce Conseil. Il est vrai que la commune accorde le 0,33 pour des projets Minergie. Il faut peut-être se poser la question si elle veut maintenant du Minergie + pour accorder ce 0,33 ou si tous les projets sont maintenant Minergie. La zone villas est relativement proche de la Ville de Genève. La densification est quelque chose qui est probablement écologiquement sensé. Il vaut mieux avoir une zone villas relativement dense proche de la Ville que dans un endroit éloigné où il n'y a pas de transports publics. Il suggère donc que la Commission de l'urbanisme se penche une fois sur la politique à prendre à ce sujet.

Mme JEANDET est favorable aux habitats groupés. Elle regrette un peu que le nombre d'appartements ait changé par rapport au projet initial, car elle n'est pas sûre que les trois pièces pourront être achetés par de jeunes de la commune. Ils risquent plutôt de faire le beurre des promoteurs qui pourront y mettre des locataires.

M. DETRAZ signale que le groupe radical a toujours demandé que la densification ne dépasse jamais le 0,3, car le plan directeur ne stipulait pas de limite. Cela a été corrigé dans le dernier plan directeur qui mentionne la limite de 0,3 et qui fait force de loi.

Le plan mentionne également deux zones, l'une qu'il est possible de densifier et une autre où cela n'est pas possible. Le 0,33 a été demandé par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat pour favoriser les projets Minergie. Cela correspond à l'idéal de l'Agenda 21 et à ses recommandations pour favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

M. DETRAZ pense préférable d'avoir un projet qui a moins d'impact sur l'environnement et sur la faune. Il y a actuellement un projet en cours de construction avec un grand mur de villas le long d'une route, qui est détestable aussi bien pour les animaux, pour les microorganismes, pour l'occupation des sols, pour la circulation des véhicules etc.

Mme GIROD indique que le concept Minergie la laisse froide car elle commence à comprendre que c'est une bonne façon pour les promoteurs d'obtenir plus pour revendre à leurs clients.

Elle rappelle que le Grand-Saconnex est peut-être proche de la Ville de Genève et qu'il est maintenant aussi une ville, mais elle se rappelle, avec d'autres citoyens de la commune, avoir habité à la campagne.

M. POMATTO pense que la question soulevée par M. ECKERT est intéressante car s'il est vrai que le 0,33 avait été décidé pour encourager Minergie, à un certain moment il faut se demander si ce type d'encouragement est toujours nécessaire. Les bâtiments visent toujours ce label, qui se vend plus facilement. Un encouragement peut tout à fait devenir une norme.

Mme MAMIN-TISSOT pense que ce projet fait face à une barre d'immeubles en limite de ville et on pourrait se dire que cela va de soi que l'on puisse y construire un immeuble. Mais en même temps, le Grand-Saconnex est encore une commune et ce projet est en zone villas. Cela crée un précédent dans la zone villas et il faut se poser la question de savoir si l'on veut se laisser grignoter petit à petit à chaque changement de propriétaire. Il faut réfléchir très profondément à l'avenir du Grand-Saconnex.

M. ORSINI relève que ce n'est pas un précédent. Il faudra observer la fréquence de ces projets pour ne pas accepter tout et n'importe quoi. Les arguments présentés aux pétitionnaires demeurent, c'est un projet avec une emprise modérée et qui en ce sens respecte le plan directeur qui est de maintenir la végétation.

M. STEINER signale que ce débat a déjà été fait et a abouti au fait que le Conseil municipal peut accepter le 0,3 en zone villas, et 0,33 pour un projet Minergie. Cette décision a été prise et il faut l'appliquer. Il n'y a aucune raison de revenir en arrière.

Mme GIROD rétorque qu'il ne s'agit pas seulement de protéger l'environnement et de ne pas abattre deux ou trois arbres. Il s'agit de placer un immeuble dans une zone villas, et au lieu d'avoir 8 parents et 16 enfants, les chiffres doublent, de même que les voitures. Est-ce que la commune peut vraiment supporter ces doublements du point de vue des canalisations, de l'électricité, les routes, les écoles etc ?

M. ECKERT pense que la position de M. ORSINI est parfaitement cohérente. Il ne doit pas y avoir de systématique et la Commission de l'urbanisme examine attentivement chaque projet par rapport au lieu où il se situe. Chaque déclassement doit venir en temps et lieu.

M. MARGUET est quand même choqué. Lui-même habite depuis 33 ans dans un immeuble. Si demain un immeuble est construit devant le sien, il n'aura rien à dire. Là on parle de dérogation acceptée par la Commission avec un débat d'une demi-heure, alors que l'on est simplement en train de partager...

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 18 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention,

1. de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102062/2-6 du 19 octobre 2009 - parcelle N° 59, feuille 2 du Grand-Saconnex, au 45, 45a, 45b, 45c, chemin des Coudriers, avec un indice d'utilisation du sol de 0,33, aux conditions suivantes :

- cession gratuite en vue d'aménagements futurs sur le chemin des Coudriers d'une largeur de 2 mètres au maximum ;
- niveau du terrain remis au niveau du rez-de-chaussée (plain-pied), comme dans le projet initial.

Le Conseil municipal recommande que l'aspect esthétique des façades soit retravaillé dans le sens du premier projet.

Cette délibération annule et remplace la délibération 5.7 du 10 novembre 2008.

5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 95'000.- pour l'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins – réseau collectif privé

(Mme POGET MORENO et M. ORSINI quittent la salle).

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 20 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. de faire procéder à l'étude du réseau « collectif privé » d'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins ;
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 95'000.- pour couvrir les frais d'étude inhérents à l'élaboration du projet d'assainissement des eaux du réseau susnommé; dont à déduire, d'une part, la subvention cantonale (PFCAE) de CHF 19'950.-, d'autre part, le prélèvement sur le compte de la taxe d'écoulement d'un montant de CHF 75'050.- ;
3. de comptabiliser la dépense, soit CHF 95'000.-, ainsi que la recette de CHF 95'000.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan.

Retour de Mme POGET-MORENO et de M. ORSINI.

5.3 Annulation de la délibération n° 5.2 du 9 novembre 2009 concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 98'000.- pour l'étude d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

Le Président explique qu'il y a actuellement deux crédits en cours pour le même projet et qu'il s'agit simplement d'annuler officiellement le premier crédit.

M. ECKERT rappelle qu'il n'avait pas voté favorablement pour l'ouverture de ce crédit et que par conséquent, il votera contre cette délibération ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 15 voix « pour », 5 voix « contre » et 2 abstentions,

- *d'annuler la délibération n° 5.2 du 9 novembre 2009 concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 98'000.- pour l'étude d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – commune du Grand-Saconnex.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. COMTE propose de réunir la Commission routes, circulation, mobilité pour discuter des projets d'aménagements de la route de Colovrex, qui ont fait l'objet de consultations auprès des services officielles (TPG, DGM etc) ainsi que du suivi de l'étude générale sur le village.

Mme BÖHLER souhaite la réunion de la Commission culture, sports, loisirs pour parler du projet de la patinoire.

Elle propose également la réunion de la Commission sociale et parascolaire pour traiter du règlement d'application de la loi sur le réseau de soin et le maintien à domicile. Le 9 juin 2009, la Commission avait reçu Mme FICHTER qui était venue expliquer ce que la loi allait mettre en place. Le règlement d'application existe et sera envoyé avec la convocation. Elle encourage vivement les Commissaires à le lire, car ils découvriront notamment à l'art. 20 quelles seraient les actions des communes et à la section 1 art. 9, la création du programme d'accès au soin (PAS) qui fait passablement parler de lui au Grand Conseil et dans la République.

M. MARGUET souhaiterait que des représentants de la Résidence de Saconnay et au moins le Président de la Fondation Les Aînés soient invités à cette Commission.

Mme BÖHLER répond que juste avant la séance, elle en a parlé avec la présidente de la Commission sociale.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE indique que le Secrétariat général et le Service technique travaillent sur un papillon qui permettra d'expliquer correctement ce projet de la Route des Nations, tant aux citoyens de la commune qu'aux personnes du canton qui auraient des responsabilités et aux députés. Ce papillon est en préparation.

La route des Nations sera l'un des sujets principaux du Grand-Saconnex Informations du mois de mars sur les différents problèmes de circulation dans la commune.

Elle sera également évoquée dans les différentes questions sur la circulation lors de la séance qui réunira les habitants du quartier du Village.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. SCHIAU concernant des autorisations données aux statues situées devant le temple bouddhiste : M. COMTE indique que le DCTI a répondu que « vu la dimension de ces statues et leur caractère amovible, ces statues ne sont pas soumises à autorisation ».

Proposition de M. DETRAZ de reculer l'abribus situé devant l'Auberge de la Colombière pour laisser un passage plus large aux mamans avec des poussettes : M. COMTE répond qu'en cas de grosse affluence d'utilisateurs des TPG, il est évident que le passage d'une maman avec une poussette est malaisé. Toutefois, la largeur minimale d'espace libre entre le bord du trottoir et l'abribus est de 1.20m, ce qui est suffisant. Le vide, à l'arrière, entre l'abribus et la barrière limitant la parcelle privée est de 30 cm et est nécessaire pour le nettoyage du verre. Un déplacement de l'abribus n'est pour l'instant pas envisagé. L'occupation de cet abribus étant souvent importante, le fait d'enlever les vitres latérales n'améliorerait pas forcément le passage des poussettes à cet endroit.

Proposition de M. BALMER pour que la commune s'engage dans une démarche qualité qui consiste à assurer une coordination stricte des différents intervenants sur les chantiers de construction ou d'aménagements urbanistiques localisés sur la commune : M. COMTE explique que les mesures de sécurité à mettre en place à l'achèvement d'un chantier relèvent de la responsabilité du maître de l'ouvrage de l'opération immobilière et donc de ses mandataires. Celles-ci figurent généralement sur le plan des aménagements extérieurs, partie intégrante d'un dossier autorisé par le DCTI, avec l'aval de la Direction générale de la mobilité. Le schéma est le même pour la constitution d'une nouvelle voirie. Par ailleurs, la phase des aménagements extérieurs est souvent accomplie de manière progressive et il est difficile de connaître les décisions prises à ce sujet par les intervenants. Ainsi, même si M. BALMER a raison sur le fond, la vraie vie veut que ses souhaits, malheureusement, ne soient pas toujours exaucés.

Question de Mme GIROD pour laisser les illuminations de Noël en permanence pendant les cinq prochaines années : Mme BÖHLER répond que le Conseil administratif apprécie l'enthousiasme de Mme GIROD pour les nouvelles décorations de Noël. Cependant il n'est pas possible de donner suite à sa proposition. D'une part, ces décorations de fête doivent garder un caractère « exceptionnel ». Les laisser en place toute l'année leur ferait perdre leur caractère spécial. D'autre part, cela poserait un certain nombre de problèmes techniques – un seul exemple : il serait impossible de tondre en saison, puisque des câbles passent au sol en différents emplacements, ce qui évidemment ne gêne personne en hiver.

Questions de Mme GIROD pour que le Conseil municipal visite la Ferme du Pommier - où en sont les projets pour cette Ferme - les étudiants sont-ils satisfaits de leur logement : M. PLEE répond que la question de Mme GIROD étant la même qu'il y a deux ans, la réponse sera également la même qu'il y a deux ans. En effet, il s'agit de locaux loués à des tiers et il n'est dès lors pas possible de les visiter, pas plus qu'il n'est possible, par exemple, de visiter les appartements de la Fondation pour le logement tant qu'ils sont occupés par des locataires.

Quant aux projets pour la Ferme, Mme GIROD peut se référer à la présentation du Conseil administratif au sujet de la culture qui a été faite devant ce même Conseil. Finalement, à sa connaissance, les étudiants sont parfaitement satisfaits de leur logement.

Proposition de Mme GIROD pour que la 2^e séance d'information concernant les travaux de l'école du Pommier soit destinée à toute la population : M. PLEE indique que deux séances d'information ont eu lieu pour les personnes concernées par cette problématique. La première a réuni les employés de la crèche et la seconde était destinée aux parents des enfants. Les séances se sont bien déroulées et ont permis de répondre aux questions des intéressés.

Proposition de Mme GIROD de donner une information sur le même sujet dans le GSI : M. PLEE annonce qu'en temps opportun, il est prévu de donner une information dans le GSI au sujet de ces travaux.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET concernant l'installation d'un panneau d'information près des statues Adam et Eve : M. PLEE explique que la fourniture et la mise en place de panneaux pour les informations officielles et celles des sociétés peuvent effectivement s'envisager au droit de la fontaine Adam et Eve, mais le montant correspondant ne figure pas au budget 2010. De plus, il rappelle que l'implantation des panneaux d'information avait été décidée par la Commission de l'urbanisme lors de la précédente législature et que dans ce contexte, il n'avait pas été jugé prioritaire d'en planter à cet endroit.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET d'offrir un kit-lumière aux personnes dont les vélos n'en étaient pas équipés : M. PLEE rappelle que lors de la fête de la prévention, des kits éclairage offerts par le TCS ont été remis aux jeunes cyclistes, ainsi que des catadioptrés et des bracelets réfléchissants. De plus, un atelier de contrôle des cycles était également présent. Lors de la prochaine édition, qui se déroulera le samedi 18 septembre 2010, cette opération sera reconduite. M. PLEE rappelle que c'est une obligation légale d'équiper de manière adéquate tout vélo qui emprunte les voies publiques.

Proposition de M. SCHIAU pour relever le passage piéton situé à la hauteur de la Voie-du-Coin de 10 cm. pour qu'il ralentisse efficacement les véhicules : M. PLEE explique qu'un seuil de ralentissement aux normes est déjà installé à quelques mètres dudit passage. Ce dernier remplit parfaitement son rôle car il ralentit fortement les usagers routiers. Le passage piéton est situé sur un seuil. Les aménagements du type « gendarme couché » représentent des nuisances pour les riverains, en particulier au niveau du bruit et des complications pour l'entretien, notamment lors du déneigement par la voirie.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. ORSINI revient à la charge une troisième fois concernant les odeurs de l'entreprise Pancosma. Une réponse avait été donnée en octobre 2009 informant qu'il n'y aurait plus de production le week-end et que des mesures correctives seraient prises. Toutefois, ces promesses ne sont pas tenues. Les odeurs sont toujours présentes, week-ends compris. Il demande s'il n'y a pas de voie légale sur laquelle la commune peut s'appuyer pour contraindre cet industriel à avoir un procédé qui respecte la loi.

Mme GIROD n'est pas satisfaite avec la réponse de M. PLEE concernant la Ferme du Pommier. Il y a deux ans, la réponse était que le Conseil administratif déciderait de l'occupation de cette Ferme et que ce n'était pas du ressort du Conseil municipal. Elle aimerait maintenant savoir ce que le Conseil administratif décide de faire avec cette Ferme dans le futur. Une grande partie de la Ferme n'est pas occupée, notamment le 1^{er} étage et les combles.

Mme BÖHLER rappelle que lorsque le Conseil administratif a répondu à la motion sur la culture en octobre 2009, il a parlé de la réorganisation générale des différents bâtiments communaux, dont la Ferme du Pommier. Le plan à 10 ans sera présenté la semaine prochaine à la Commission des finances et les Commissaires pourront constater que ce n'est pas tout de suite qu'il sera possible d'investir dans cette Ferme. Elle précise cependant que le bâtiment est entièrement occupé.

M. PORTIER avait demandé à plusieurs reprises, soit lors des séances du Conseil municipal, soit directement au Conseil administratif, que les problèmes de nuisances des déchetteries soient résolus, notamment au niveau de la fermeture des couvercles. Les années passent et rien n'a changé !

Il avait également demandé que les panneaux d'informations de ces déchetteries soient plus explicites et que l'espace de récupération des Chânats y soit indiqué, mais il n'y a toujours rien.

Il encourage le Conseil administratif à prévoir des contrôles le week-end, au lieu que cela soit le voisinage qui fasse les chiens de garde.

M. COMTE partage pleinement l'avis de M. PORTIER. Il pensait que le problème des couvercles avait été réglé et il est désolé si ce n'est pas le cas, d'autant plus que l'ordre avait été donné.

Il signale qu'une séance a eu lieu il y a 10 jours et une seconde séance est prévue prochainement pour préparer une campagne d'information. Il s'agit d'établir une sorte d'état des lieux des incivilités, de renforcer l'information et les contrôles sur un certain temps et par la suite de renforcer la répression. Un effort sera également fait au niveau de l'affichage qui, il est vrai, est un peu disparate au niveau des éco-points.

M. PORTIER a constaté que des concierges amènent leurs ampoules et néons dans les éco-points et cette campagne serait peut-être l'occasion de leur rappeler comment procéder avec leurs différents déchets.

M. COMTE pense que la séance à laquelle sont invités tous les concierges de la commune, qui aura lieu prochainement, sera l'occasion de rappeler ce genre de choses.

M. MARGUET demande pourquoi, après avoir consacré la somme de CHF 400'000.-- pour la réfection de la ventilation de la salle des Délices, il y a toujours des problèmes de chaleur et de ventilation.

M. MARGUET a entendu dire qu'une partie du SIS se déplacerait à l'Aéroport de Genève. Si c'est le cas, est-ce que le Conseil administratif a pu débattre par rapport au bruit des sirènes qui va automatiquement engendrer des désagréments à la population saconnésienne ?

M. MARGUET remercie le travail de la voirie lors des chutes de neige exceptionnelles. Toutefois, certaines personnes du chemin François-Lehmann qui voulaient rejoindre le bus 3 ont pâti du manque de déneigement entre l'ancien terrain de basket et la « Butte Maulaz ». Serait-il possible de faire le nécessaire en cas de nouvelles chutes de neige ?

M. ECKERT est surpris d'apprendre que les vestiaires du Blanché sont accessibles relativement tard le soir. Ne sont-ils pas sous le contrôle du club ?

M. PLEE explique que les horaires de fermeture de tous les vestiaires de toutes les salles de sport sur la commune sont en cours d'harmonisation. Il faut reconnaître que le Tennis Club joue relativement tard le soir. Il y a des fermetures automatiques de portes et dans le cas en question, les jeunes les avaient bloquées. Il faut surveiller de près l'heure à laquelle les sociétés sportives cessent leurs activités.

M. STEINER demande s'il serait envisageable pour le Tennis-Club de donner un accès aux vestiaires avec le même système de cartes qui donne accès aux courts de tennis.

M. BALMER remarque qu'il n'est pas sans savoir les rapports fortement asymétriques qui existent entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, qui ne le dérangent pas outre mesure. Il est également conscient du travail extrêmement complexe que déploie sans compter le Conseil administratif. Toutefois, il est très déçu de la qualité de ses réponses. La première question qu'il se pose est de savoir si de botter en touche les questions du Conseil municipal fait partie du programme de législature du Conseil administratif. Il aimerait également savoir si à la mairie il existe un code des obligations car à son avis, c'est le droit de tout propriétaire de visiter la chose louée, à la condition qu'il informe par écrit le locataire qu'il veut visiter son bien. Il le fait quand il veut, de bonne entente avec son locataire.

Mme AMMANE a remarqué que les panneaux de signalisation à la place de Carantec indiquant le Centre sportif sont dans le mauvais sens et montrent la direction de l'ONU.

M. FAVRE a constaté qu'à la sortie du tunnel de Ferney, il y a toujours un panneau de Corabois. Est-ce que cette entreprise est toujours sur la commune ?

M. FAVRE remercie le Conseil administratif pour le flyer concernant la fermeture du bas de la rue Alberto-Giacometti. Il demande si quelque chose va être fait auprès des services de sécurité, feu et ambulances pour les aviser de cette fermeture. Y-a-t-il un protocole d'annonce pour que les GPS soient mis à jour ?

M. COMTE répond que le dispositif prévu pour cette fermeture comporte des bornes rétractables afin de laisser passer les services d'urgence.

M. FAVRE signale que le feu piéton du passage allant de la cure à l'école de la Place n'a pas de voyant indiquant aux piétons que des véhicules sont susceptibles de passer. Est-il possible de voir avec la DGM pour améliorer cette situation ?

Mme BURKHARDT demande quels sont les droits octroyés aux personnes qui reçoivent la vignette du Grand-Saconnex. Depuis quelques années, les entreprises saconnésiennes reçoivent des vignettes pour leurs employés. Elle pense que de circuler dans les chemins réservés aux riverains devrait être un privilège réservé aux saconnésiens.

Elle propose que les employés montrent leur carte d'entreprise durant les salons pour pouvoir utiliser les rues fermées pendant ces périodes et de réserver ces vignettes à la population saconnésienne.

M. POMATTO signale qu'il y avait un article dans le Tribune de Genève sur la commune de Lancy qui va introduire un macaron en zone bleue. Chêne-Bourg est dans le même processus, ainsi que Plan-les-Ouates, ceci afin d'éviter le stationnement pendulaire. Est-ce que le Conseil administratif s'est posé la question à ce sujet ? Quelle est la situation actuelle par rapport aux pendulaires ?

M. PLEE répond que le Conseil administratif a évoqué le fait de mettre en vigueur ce type de macarons mais il trouve que cela n'est pas une bonne idée. En effet, dans un premier temps, il faut occuper un maximum les parkings souterrains, notamment dans le quartier du Pommier. Ceux-ci ont énormément de places vides. Avec de tels macarons au prix pratiqué en Ville de Genève, les habitants des immeubles n'auront aucun intérêt à louer une place de parking en sous-sol et occuperont encore davantage de place en surface au détriment même des habitants de la commune.

Concernant les pendulaires, il n'y en a pas énormément. Les APM passent régulièrement aux endroits où il y avait des problèmes, notamment aux chemin Taverney et François-Lehmann. Il semble que la situation se normalise.

Mme MAMIN-TISSOT a constaté que suite aux travaux de déneigement, la plupart des repères podotactiles situés aux passages piétons ont été arrachés en grande partie. Le Conseil administratif a-t-il eu le temps d'en tirer des conclusions ? Ces installations sont-elles bénéfiques et si oui, va-t-on procéder à la réinstallation de ces repères ? Est-ce que le mode d'installation a été insuffisant pour que tout soit arraché ?

M. FAVRE relève que certains repères se décollaient déjà avant le déneigement. Il y avait donc déjà un problème de conception.

Concernant la sortie du parking souterrain de la nouvelle Migros, Mme MAMIN-TISSOT a constaté qu'un petit camion d'un vendeur de poulets est très fréquemment installé, hors de toute case et qui coupe la visibilité de la sortie du parking. Ce vendeur a-t-il une autorisation particulière ? D'autre part, samedi soir dernier, il y avait beaucoup de véhicules parqués dans le quartier. Est-ce que les APM travaillaient ce soir-là ?

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si le Conseil administratif a reçu des réactions des riverains après la distribution du « tous ménages » concernant la fermeture de la rue A.-Giacometti.

M. COMTE informe que deux ou trois personnes ont posé des questions à l'occasion des Vœux à la population, auxquelles il a été répondu à cette même occasion.

M. EYA NCHAMA a constaté un changement du bus 28. Est-ce qu'il vient plus fréquemment depuis l'arrivée du tram à Meyrin ?

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2010

Ce calendrier est accepté à l'unanimité des membres présents.

10.2 Autres propositions

Concernant l'entreprise Pancosma, M. DETRAZ aimerait préciser que ce problème était déjà d'actualité lorsque Mme KESSLER était au Conseil administratif. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui. A ce moment-là, le Conseil administratif avait été terriblement percutant à telle enseigne que Pancosma avait délocalisé ses nuisances olfactives et la commune a été tranquille pendant de nombreuses années.

Lui même s'est régulièrement plaint directement auprès des responsables de Pancosma, qui lui ont simplement promis des choses pour qu'il reste calme et serein. Aujourd'hui, il ne tolère plus cette gêne qui est anormale et que Pancosma doit vraiment faire disparaître. Il propose donc au Conseil administratif d'être percutant vis-à-vis de cette entreprise car personnellement, il ne se laissera plus faire.

Mme PERROTIN-DURET revient sur l'installation d'un panneau d'information près des statues Adam et Eve. Comme l'a suggéré M. PLEE, elle propose que la Commission de l'urbanisme se penche sur ce sujet.

Mme AMMANE se réfère au Noël des Aînés à Palexpo, auquel certains élus ont eu la chance de participer. Elle a été très surprise de ne pas voir le Président du Conseil municipal monter sur la scène pour aussi saluer et présenter ses vœux aux personnes âgées. Elle propose donc que dorénavant le Président accompagne le Conseil administratif sur scène.

M. ECKERT rappelle que le Conseil administratif avait décidé de donner le nom « Henri Schmitt » à un nouveau chemin de la commune. Il y a eu une certaine contestation de la part de la population locale, qui avait proposé le nom de « Malakoff ». Cette demande n'a pas été acceptée par le Conseil d'Etat. Le groupe des Verts trouve désagréable que ce chemin privé obtienne le nom d'Henri Schmitt (qui n'a pas une réputation exemplaire dans la République) sans consultation aucune des propriétaires de ce chemin privé. Il propose donc que la prochaine fois qu'un nom doit être donné à un chemin privé, la population soit consultée avant de prendre une décision.

Pour donner suite à la réponse de Mme BÖHLER concernant les lumières de Noël, Mme GIROD rappelle que sa proposition était humoristique mais également pour économiser de l'argent dans le montage et démontage des installations. Elle propose que la prochaine fois, soit dans 10 ans, la commune choisisse de véritables lumières de Noël pour la population.

Le Président rappelle que tous les Conseillers municipaux ont eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet lorsque le Fonds de décoration a étudié ces décorations, qui ont ensuite été acceptées par le Conseil municipal. Il n'y a donc pas à revenir sur ce débat.

Concernant la délibération 5.3, Mme GIROD propose que le bureau soit plus attentif à faire respecter le règlement pour éviter de devoir revoter des délibérations suite à un vice de procédure.

Mme AMMANE remercie le Conseil administratif pour les jolies lumières de Noël qui ont fait le bonheur des habitants de la commune. Elle relève cependant que certaines lumières étaient en panne dans le parc des Délices.

Mme AMMANE revient sur son cheval de bataille concernant le passage piéton de la Place de Carantec. Elle propose et affirme qu'une patrouilleuse scolaire est indispensable à cet endroit.

11. MOTIONS :

Motion orale des Verts relative à l'insécurité générée par le débouché du parking souterrain de la nouvelle Migros du Pommier

Mme POGET MORENO en donne lecture :

« Compte tenu des nombreuses doléances, tant de la population de la commune du Grand-Saconnex qu'au sein du Conseil municipal, restées sans réponse suffisamment tangible de la part de l'administration communale, afin que la circulation dans ce quartier ne soit pas une source de dangers et d'angoisses pour les résidents, les Verts proposent que ce lieu soit aménagé de la manière suivante :

- avant le stop, à l'intérieur du parking, nous proposons qu'un feu orange clignotant ainsi qu'un panneau de signalisation du type « attention, écoliers » soient installés ;

- la case jaune de livraison située devant l'accès aux cases postales soit déplacée ;

- finalement, la pose d'un mobilier urbain à droite et à gauche de la sortie du parking souterrain.

Cette motion orale est entre autres issue d'une grosse colère que j'ai eue après avoir observé le trafic à cet endroit, un matin de semaine entre 7h45 et 8h15. Durant cette période, aucune voiture n'a marqué le stop en sortant du parking. Trois voitures étaient stationnées perpendiculairement à la place de livraison obstruant le trottoir côté route et obligeant les piétons, en particulier les enfants se rendant à l'école, à raser le bâtiment et passer devant la sortie du parking à hauteur du stop.

Elle est choquée qu'une telle situation perdure. Elle attend donc des autorités communales une réponse responsable, rapide et adéquate ».

Mme GIROD, M. DETRAZ et M. EYA NCHAMA soutiennent complètement cette motion.

Le Président met au vote cette motion, chargeant le Conseil administratif de prendre des mesures immédiates :

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

12. RESOLUTIONS : Néant.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. MARGUET a constaté depuis un certain temps que des e-mails de la mairie sont envoyés à tous les Conseillers municipaux. Certains y répondent en laissant en copie la liste de diffusion. Cela fait donc des e-mails de plusieurs pages. Il souhaite donc que si cela n'est pas d'intérêt général, ils évitent de faire « répondre à tous » mais répondent uniquement à la personne qui a écrit l'e-mail.

M. JIMAJA aimerait lire un petit texte qu'il a écrit concernant Haïti :

« Haïti chérie, Haïti meurtrie, Haïti de Toussaint Louverture, avec qui je partage des origines lointaines, mais dont les plus proches sont notre humanité. Je n'ai jamais autant pleuré pour des « news » comme on dit maintenant. Des informations provenant du front disent d'ailleurs que des milliers de gens, des milliers de cadavres ont été ensevelis sans sépulture et sans identification, pour prévenir les épidémies et donc pour protéger les survivants.

Mes états d'âme ce soir, tous les soirs depuis que j'ai appris la nouvelle, ne sont pas influencés uniquement parce que le peuple haïtiens subit une catastrophe effroyable, mais parce qu'il s'agit d'un peuple qui, bien qu'ayant été le premier à accéder à l'indépendance, à adhérer à la déclaration des droits universels, ce peuple ne cesse de trébucher, de tomber, de se relever, face aux difficultés que le climat lui impose.

Ce peuple auquel j'aimerais rendre hommage ce soir, a apporté beaucoup à notre civilisation. Mais qu'est-ce qu'on lui a fait payer ce qu'il nous a apportés !

Après la catastrophe et l'urgence qu'elle impose, vient le temps de reconstruire. Non seulement les édifices, mais les structures. Toutes les structures parce que la vie continue. A ce propos, j'ai appris que selon nos frères haïtiens – je parle de frères parce que si vous ne le savez pas, ce sont eux qui ont apporté le terme « fraternité » à la devise de la République française – ce dont ils ont besoin, ce sont des tentes et des moyens financiers pour acheter de quoi manger. On m'a rappelé également que c'est bientôt la saison des cyclones, qui commence au mois de mai. Ces phénomènes météorologiques qui ont de jolis prénoms, dévastent tout sur leur passage. Chaque année, ils font des dizaines de morts sur cette île.

Enfin je salue la démarche du Conseil administratif et j'exhorte ce dernier à soutenir des projets qui permettent au peuple d'Haïti de se prendre en charge véritablement, car hormis les grosses agences qui sont bien connues, il y a des associations très actives qu'il faudra faire l'effort de découvrir, avec l'aide de la communauté haïtienne ici à Genève. Je suis heureux qu'on ait rappelé qu'il y a quelques personnes sur la commune qui travaillent, qui jouent au basket et qui ont donné quelques indications.

Enfin, pour participer à la campagne initiée par le Conseil administratif, j'ai demandé que mes jetons de présence de ce soir soient versés dans le Fonds saconnésien pour Haïti. Je ne veux pas passer par le biais d'une proposition et je laisse à chacun le choix d'en faire de même ou non. »

Le Président propose que les Conseillers municipaux laissent leurs jetons de présence pour ce Fonds. Il relève que chacun a été énormément sollicité de toutes parts et qu'on ne peut pas toujours répondre favorablement.

Il est décidé que ceux qui ne désirent pas donner leurs jetons de présence en informent Mme Catillaz d'ici vendredi.

M. ORSINI a pu faire l'expérience de rester coincé à un carrefour en pleine période de neige avec une automobile malheureusement pas aussi fiable que l'on pourrait imaginer. A la séance des vœux, plusieurs personnes ont dit que l'on ne voyait jamais les APM. Il aimerait ce soir leur rendre hommage et souhaite qu'on leur transmette ce feed-back, car il a pu voir à quel point l'automobiliste genevois peut être agressif lorsqu'il est bloqué dans son trafic par une cause tout-à-fait inopportune mais non souhaitée, en l'occurrence par lui-même. De se faire insulter copieusement à 8 h. du matin dans un carrefour et de rester calme est une compétence que lui-même n'a pas et il tient à leur tirer son chapeau.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h00.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

Ann. ment.